



21/22/23 JANVIER 2011

1971-2011
*Assistez à la grande fête des
40 ans du circuit*

RENSEIGNEMENTS DEMANDE D'ENGAGEMENT

Nous vous prions de trouver dans ce document, tous les principaux renseignements relatifs à votre participation au 2^{ème} SPRINT HIVERNAL DE SERRE CHEVALIER, (demande d'engagement en page 2).

Cette épreuve va être marquée par une organisation toute particulière pour fêter les 40 ans du circuit. Cette grande fête de la glisse regroupera les plus grands pilotes qui ont un jour glissés sur la glace de Serre Chevalier. A cet occasion, nous mettons en place un chapiteau de réception pour l'ensemble de vos repas avec accès privilégié et nous programmons le Samedi soir à l'issue des courses une soirée concert "anniversaire".

Documents à fournir pour votre engagement

Pour être pris en compte, la demande d'engagement (voir en page 2) doit être accompagnées de :

- l'original de la demande d'engagement dûment complété,
- la photo de la voiture engagé (possibilité de transmettre par e.mail)
- un acompte de 300 Euro à valoir sur les droits d'engagements complets qui seront à régler lors des vérifications.

Chèque à l'ordre de « Circuit de Serre Chevalier ». Cet acompte est une provision qui sera déduite du montant total de votre engagement.

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante avant le 3 janvier 2011 à :

Circuit de Serre Chevalier – 22, route de Grenoble – 05240 La Salle les Alpes

Principaux renseignements sportifs extraits du règlement

L'épreuve est ouverte à toutes les voitures de Tourisme, Grand tourisme, Sport ou Prototype, de toutes époques. Chaque participant concourra suivant la série correspondante à l'année de production.

Les voitures engagées ne nécessitent aucune homologation particulière de type « laissez-passer », fiche d'identité ou passeport Technique. Cependant ces voitures devront répondre aux critères d'homologations suivant le code sportif international correspondant à leur groupe et année.

Un conducteur ou plusieurs conducteurs engagés initialement sur la même voiture pourra (pourront), de même manière que la voiture initialement engagée, être remplacé(s) jusqu'au moment des vérifications administratives avec l'accord des organisateurs.

Les droits d'engagements seront remboursés si l'inscription est refusée ou si la voiture n'est pas éligible.

L'acompte sur les droits d'engagements restera acquis à l'organisation en cas de désistement ou forfait du concurrent inscrit.

Chaque voiture pourra embarquer un seul passager à bord.

Une voiture pourra être pilotée par deux pilotes. Dans le cas d'une inscription en double monte (2 pilotes sur la même voiture), l'engagement devra faire l'objet de 2 bulletins d'inscription distincts.

Chaque pilote et passager devra présenter aux vérifications une licence en cours de validité.

Les pilotes ou les passagers ne possédant pas de licence FFSA valable pour l'année en cours peuvent obtenir auprès de l'organisateur, lors des vérifications administratives, un Titre de Participation, valable pour cette seule épreuve, au prix de : 25 € (souscription FFSA) + 10 € (cotisation ASA) / personne à bord.

Le port du casque, ceinture et combinaison est obligatoire pour les 2 personnes à bord.

Compris dans votre engagement :

Votre engagement comprend par voiture pour 2 personnes (1 pilote + 1 copilote) :

- L'inscription à l'épreuve suivant le programme,
- Le chronométrage électronique et la remise des résultats,
- L'encadrement, l'organisation, les officiels FFSA, l'assurance RC,
- L'accès aux différentes structures de réception,
- Ensemble des repas : petits déjeuners, déjeuners, buffet de clôture et open-bar,
- Accès à la soirée "anniversaire 40 ans du circuit"
- Les plaques de courses, N° de portières et cadeaux,
- La remise des prix, classements,...

Droits d'engagements

Les droits d'engagements sont fixés par voiture (comprenant 1 pilote et 1 copilote) à 850 €.

Options pour accompagnateur comprenant accès, restauration et concert – par personne supplémentaire : 195 €.

Profitez d'une remise de 10% pour une inscription avant le 01/10/2010

Réservé aux adhérents du club "les amis du circuit de glace", (765 € au lieu de 850 €)



Cadre réservé à l'organisation
N° de COURSE

DEMANDE D'ENGAGEMENT

A retourner à **CIRCUIT DE SERRE CHEVALIER - 22, route de Grenoble - 05240 LA SALLE LES ALPES**
 accompagné d'un acompte de **300€** par chèque à l'ordre de "**Circuit de Serre Chevalier**" avant le **3 janvier 2011**
Cet acompte est une provision qui sera déduite du paiement du montant total de votre engagement lors des vérifications.

VEHICULE ENGAGÉ

Marque
Modèle / type
Cylindrée
Année
Immatriculation
Cie d'assurance
N° de police
Pneus

Photo
 Possibilité de transmettre la photo de votre voiture
 par e.mail : contact@circuitserrechevalier.com

conforme au règlement particulier
 non conforme

PILOTE

Nom / Prénom
Date de naissance
Licence FFSA
Adresse
Code postal / Ville
e.mail
Tél. / Fax
Tél. mobile

N°..... Si vous n'êtes pas possesseur d'une licence pilote FFSA, l'organisation peut vous délivrer un Titre de Participation : 25 € (FFSA) + 8 € (ASA) = 33 € Pour commander, cocher <input type="checkbox"/>

COEQUIPIER / ACCOMPAGNATEUR

Nom
Prénom

DROITS D'ENGAGEMENTS

1 voiture + 1 pilote + 1 coéquipier	850 €
Profitez d'une remise de 10% pour une inscription avant le 01/10/2010 Réservé aux adhérents du club "les amis du circuit de glace", (765 € au lieu de 850 €)	
N° de carte adhérent du pilote
Accompagnateur supplémentaire Comprenant accès VIP, ensemble des repas et concert du Samedi soir	195 € x = €
TOTAL ENGAGEMENT €
Acompte à déduire :	- 300 €UR
Reste dû à payer aux vérifications : €

Fait à : le :

signature :

Observations : si vous le souhaitez, spécifiez le ou les véhicules avec qui vous aimeriez concourir dans les mêmes manches.